

## **Les Marais de Vilaine et les coteaux associés, un espace d'exception à préserver**

La commune de X est concernée par le site classé Natura 2000 des Marais de Vilaine qui s'étend sur 11 000ha, concerne 34 communes et 2 régions.

Il s'agit de l'ancien estuaire interne de la Vilaine qui a été fortement modifié pour faciliter le transport de marchandises au moyen-âge puis pour conquérir de nouveaux espaces agricoles, faciliter la plaisance, limiter les effets des crues et produire de l'eau potable.

Territoire en évolution constante suivant les besoins d'occupation humaine, ce territoire est aussi celui d'une grande variété d'espèces et de milieux menacés de disparition au niveau européen comme la loutre d'Europe, les chauves-souris, des oiseaux hivernants, des oiseaux nicheurs, les prairies à flore naturelle, le bocage, des milieux aquatiques, des boisements, des landes humides et des landes sèches.

Pour préserver cette biodiversité, l'EPTB Eaux & Vilaine gère une boîte à outils « Natura 2000 » qui propose des actions contractuelles : charte Natura 2000, charte de territoire Natura 2000, contrat Natura 2000 et des Mesures Agro-Environnementales. La réglementation associée cible les projets situés dans le périmètre Natura 2000 et ses abords, qui sont soumis à déclaration ou autorisation administrative.

L'EPTB Eaux & Vilaine travaille depuis une 20aine d'années avec de multiples partenaires pour améliorer la connaissance sur des espèces et milieux rares, expérimenter des actions de protection et de restauration, accompagner des initiatives individuelles et collectives. Eaux & Vilaine coopère ainsi régulièrement avec les services de l'Etat comme l'Office Français de la Biodiversité, mais aussi avec le Conservatoire Botanique National, la Région Bretagne, les associations naturalistes comme le Groupe Mammalogique Breton, Bretagne Vivante, la Ligue de Protection des Oiseaux et bien d'autres organismes qui partagent ces objectifs d'intérêt commun.

Cette année 2025 a été consacrée à la connaissance sur la lamproie marine, le rôle des genêts, les prairies et boisements, mais aussi à l'appui d'agriculteurs en système herbager, à l'organisation de sorties ornithologiques pour le grand public, à l'organisation avec le Syndicat Chère-Don-Isac d'une transition écologique des marais associés au cours d'eau de l'Isac. Par ailleurs, dans l'objectif de mieux protéger à long terme des couloirs de déplacement, des espaces d'alimentation et de refuge d'espèces animales menacées de disparition (mammifères semi-aquatiques, oiseaux, chauves-souris), Eaux & Vilaine travaille actuellement sur une évolution du périmètre Natura 2000.

Pour en savoir davantage sur la politique « Natura 2000 », glanez quelques informations sur le site internet : <http://eptb-vilaine.n2000.fr/> et pour vos questions n'hésitez pas à les formuler auprès de : [contact@eaux-et-vilaine.bzh](mailto:contact@eaux-et-vilaine.bzh).

